

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CENON SUR VIENNE

SÉANCE DU 24 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le 24 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cenon sur Vienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 19 heures, sous la présidence de Mme LANDREAU Odile

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2022

PRÉSENTS : Mme LANDREAU, M. THIBAUT, Mme BIDAULT, Mr SIMONÉ, JEAUDET, VAUZELLE, RÉGNIER, Mmes SPIEGEL, SIMON, BEAUVAIS, M. PICHEREAU, Mme LEVET, M. COLIN. Mme BELLICAUD.

EXCUSÉS : Mme LIÈGE, Mrs. MORON, LACROIX, Mme RIBREAU

POUVOIRS : Madame LIEGE donne pouvoir à Mme BIDAULT

Mr MORON donne pouvoir à Mr PICHEREAU

Mr LACROIX donne pouvoir à Mr SIMONÉ

Madame RIBREAU donne pouvoir à Mme BELLICAUD

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr PICHEREAU

ORDRE DU JOUR :

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Demande de subvention Activ 3
- Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe du lotissement « Les Bomais du Prieuré » - Approbation des comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe lotissement « Les Bornais du Prieuré »
- Affectation des résultats 2021 du budget principal et du budget annexe du lotissement « Les Bornais du Prieuré
- Vote des budgets 2022 du budget principal et du budget annexe du lotissement « Les Bornais du Prieuré »
- Vote des taux d'imposition 2022 - Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les Déclarations D'Intentions d'Aliéner suivantes :

- Une maison d'habitation : 16, rue Marcel RIBBE
- Propriétaires : Mme RAGUIT Françoise
- Acquéreurs : Mr HAVARD Anthony

- Une maison d'habitation : 02, rue Marcel RIBBE
- Propriétaires : Mr THÉVENET Aurélien
- Acquéreurs : Mr et Mme SOURBIER Mathieu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

ACQUISITION IMMEUBLE 14, RUE DE NORMANDIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de l'étude de Maître BARON une déclaration d'intention d'aliéner d'une maison, située 14, rue de Normandie, appartenant à Madame CAPPELIER Catherine.

Cet immeuble est compris dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain. Me BARON informe avoir une proposition d'acquisition au prix de 67 200.00 €.

Madame le Maire rappelle que cette maison est comprise dans un ensemble immobilier de 14 logements répartis en 2 barres de 7 logements mitoyens chacune, dont 12 appartiennent déjà à la Commune. Ces petits logements d'environ 50m² situés au centre bourg, proches de toutes commodités à pied sont pour la plupart loués à des seniors. Elle propose au Conseil Municipal de saisir cette opportunité pour répondre à la forte demande de ce type de logement qui ne connaît pas de vacance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide d'acquérir par voie de préemption cet immeuble situé 14, rue de Normandie et cadastré Section AA N ° 87
- De faire une offre d'acquisition au prix principal de 55 000.00 € - Autorise Madame le Maire à signer se rapportant au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION - ACTIV' 3 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PROVENCE ET DU CARREFOUR

Madame le maire soumet au conseil municipal le projet d'aménagement de la rue de la rue de Provence et du carrefour avec la rue de Picardie.

Le montant total des travaux est estimé à la somme de : 130 866.21 € H.T.

Travaux de voirie et de réseaux : 123 458.69 € H.T. Maîtrise
d'oeuvre 7 407.52 € H.T.

TOTAL : 130 866.21 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de faire effectuer ces travaux ;
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV')

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021, approuvant le budget Principal et le budget annexe du Lotissement « Les Bornais du Prieuré » de l'exercice 2021 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 10 mai, 06 octobre et 16 novembre 2021 approuvant les décisions modificatives du budget Principal ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr SIMONÉ, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs de la Commune de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	Section fonctionnement	1 710 069.90 €	2 204 521.51 €
	Section d'investissement	601 043.58 €	580 873.85 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report fonctionnement		664 181.42 €
	Report investissement	174 141.50 €	
TOTAL		2 485 254,98 €	3 449 576.78 €
RESULTAT		964 321.80 €	
RESTE A REALISER A REPORTER EN	Section fonctionnement		
	Section investissement	459 353.00 €	69 199.65 €
Section fonctionnement		1 710 069.90€	2 868 702.93 €

RESULTAT CUMULE	Section investissement	1 234 538.08 €	650 073.50 €
	TOTAL	2 944 607.98 €	3 518 776.43 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	574 168.45 €		

BUDGET ANNEXE « LES BORNAIS DU PRIEURÉ » :

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 200. 00 €	3 200.00€
Recettes	3 200.00 €	
Report 2020	36 558.25 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2021	3 200.00	

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal et le budget annexe du lotissement « Les Bornais du Prieuré » de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 •
Constatant que le compte administratif du budget principal présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 158 633.03 €
- un déficit d'investissement cumulé de — 584 464.58 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 194 311.23 € au compte 001 Solde d'exécution négatif d'investissement
- 584 464.58 € au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
- 574 168.45 € au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté

Constatant que le compte administratif du budget annexe du lotissement « Les Bornais du Prieuré » présente :

- un déficit d'investissement de : 36 558.25 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit 36 558,25 € en déficit d'investissement reporté (article 001) qui sera couvert par des recettes nouvelles.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet du budget pour l'année 2022,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021 ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'appliquer une augmentation de 0.5% des taux de 2020, par 12 Voix « POUR », 2 voix « CONTRE », 3 voix pour une augmentation de 1 % et 2 abstentions.
- fixe ainsi qu'il suit les taux des impôts directs locaux pour l'année 2021:
 - o Taxe foncière bâti : 19,51 %
 - o Taxe Foncière non bâti : 46,79 %

VOTE BUDGETS 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget principal et le projet du budget annexe du Lotissement Les Bornais du Prieuré 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte :

le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

.. 2 710 132.42 € pour la section de fonctionnement ..

1 129 644.85 € pour la section d'investissement.

Total du budget primitif 2021 : 3 839 777.27 €

le budget annexe du lotissement « Les Bornais du Prieuré » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

.. 125 000.00€ pour la section de fonctionnement

.. 161 558.25€ pour la section d'investissement.